



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL CGT DES PERSONNELS DU DÉPARTEMENT DU VAUCLUSE

Avignon, le 23 mai 2022

**Madame La Présidente du Département du Vaucluse
Hôtel du Département
Rue Viala
CS 60516
84909 Avignon cedex 9**

Objet : préavis de grève de 0 à 24 heures pour la journée du 31 mai 2022 concernant l'ensemble des personnels de la collectivité.

Madame la Présidente,

Dans le cadre des annonces faites par le gouvernement le 18 février, lors de l'ouverture de la conférence des métiers du social et du médico-social, nous pouvions légitimement nous attendre à une extension du Complément de Traitement Indiciaire ou revalorisation salariale pour l'ensemble des professionnel-le-s exerçant dans ce secteur.

En effet, au vu du manque cruel d'attractivité, de l'iniquité de traitement en fonction des lieux d'exercice et des mobilisations, le gouvernement ne pouvait plus fermer les yeux sur la triste réalité des conditions de travail et de rémunération des professionnel-le-s du secteur social et médico-social.

Face à un contexte de très fortes tensions au plan des effectifs dans le secteur social et médico-social, l'État et les Départements ont décidé d'accorder la revalorisation de 183 euros nets par mois aux professionnels de la filière socio-éducative, par équité avec les personnels soignants. Ces revalorisations interviennent pour les rémunérations dues à compter du mois d'avril 2022 et doivent être versées au plus tard en juin sur le bulletin de paie.

Pour autant début avril, nous avons pu constater la réalité des engagements pris et les retournements de situations car :

- L'ensemble des professionnel-le-s exerçant dans les services et établissements concernés mais sur des missions administratives, techniques, logistiques, comptables est exclu des mesures
- Les assistant-e-s familiales exerçant dans le privé comme dans le public sont exclues des mesures
- Les professionnel-le-s exerçant dans le secteur sous la direction des services de l'État, qui accompagnent pourtant des publics en difficulté, en sont exclu-es
- Pour pouvoir percevoir l'extension de ces 183 euros, il faudrait exercer à titre principal, donc plus de 50% de son temps effectif de travail, des missions d'accompagnement social dans un service ou établissements cités
- Dans la Fonction Publique Territoriale, Le décret n° 2022-728 du 28 avril 2022 ne parle plus de CTI mais d'une possible mise en place, en fonction du choix des collectivités, d'une prime équivalente
- Aucune revalorisation durable des grilles de rémunérations n'est envisagée
- Aucune pérennité des financements pour les 183 euros

Syndicat Départemental Cgt des personnels actifs et retraités du Département du Vaucluse

POUR LA CGT, CLAIREMENT LE COMPTE N'Y EST PAS !

La CGT vous a interpellé à ce sujet au travers d'une lettre ouverte, nous n'avons à ce jour, pas de réponse. Il vous appartient, et ce, pour des raisons d'équité, que la collectivité délibère afin d'exécuter les dispositions dudit décret.

Nous exigeons :

1. Une délibération avant le 15 juillet pour attribution de la prime dite « Ségur » à tous les personnels des filières sociales et médico-sociales de notre collectivité, cela, sans exclusive,
2. L'enclenchement immédiat de procédures de remplacement pour toute vacance de poste ou arrêt de travail,
3. L'arrêt de l'inflation des accompagnements et des surcharges de travail par des recrutements de travailleurs sociaux,
4. L'arrêt d'adjonction de missions vers les travailleurs sociaux.

En complément du préavis déposé pour le mois de mai, la CGT du Conseil départemental dépose un préavis de grève pour la journée du 31 mai de 0h à 24h pour l'ensemble des agents de Conseil départemental désireux de faire entendre leurs revendications suite à l'appel de notre syndicat.

Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications du personnel. Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes très sincères salutations.

Laurent VERGES
Secrétaire général.

